



Accord de coopération UNSA– France Nature Environnement

ENTRE :

L'**UNSA** est l'union nationale des syndicats autonomes. Elle est membre de la Confédération européenne des syndicats. Elle fait du dialogue social le moyen de construire des compromis favorables à l'amélioration de la situation des salariés. Elle inscrit son action dans la perspective d'un développement durable et en faveur de la construction européenne.

Dont le siège est situé au 21 rue Jules Ferry, 93177, Bagnolet cedex,
Représentée par son Secrétaire Général, M. Luc BERILLE.

ET :

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT, association soumise à la loi de 1901, est la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. Reconnue d'utilité publique depuis 1976, elle développe son action sous la direction de responsables associatifs élus et bénévoles. Les orientations politiques de la fédération ne répondent qu'à une seule et unique préoccupation : une protection de la nature et de l'environnement qui s'intègre dans la défense de l'intérêt général.

Dont le siège social est situé à Paris (75005) au 57 rue Cuvier, n° Siret 784 263 303 code NAF 9499Z,
Représentée par son Président, M. Denez L'Hostis.

Dénommées ci-après individuellement « la Partie » et collectivement « les Parties »

PREAMBULE

L'homme a toujours exploité les ressources naturelles pour subvenir à ses besoins. Jusqu'à encore récemment, le prélèvement sur les ressources pouvait avoir un impact limité sur les stocks disponibles. Cette période est révolue. Celles-ci étant limitées, l'homme cherche continuellement de nouvelles ressources à exploiter lorsque celles-ci arrivent à épuisement, en partant du principe qu'il existe toujours des solutions de rechange : c'est ainsi par exemple que l'utilisation du bois a été successivement remplacée par le charbon, puis par le pétrole. Cette exploitation a donné lieu à la création d'industries, de services et d'échanges commerciaux qui se sont développés autour et à partir de ces ressources naturelles, mais cela a également contribué à la dégradation de l'environnement avec pour corollaire une montée des risques sanitaires pour l'homme et le monde vivant. Nombre de ces ressources arrivent aujourd'hui à des niveaux critiques de disponibilité.

Ce constat doit nous amener à trouver rapidement des solutions pour éviter le gaspillage, produire et consommer autrement, en générant moins de pollutions, en consommant moins de ressources et en réduisant ainsi notre impact sur l'environnement et la santé. La mise en place d'une économie plus respectueuse de l'environnement et pourvoyeuse d'emplois pérennes et qualifiés représente un levier d'action essentiel pour avancer vers cet objectif.

Conscients des possibilités et des actions envisageables dans ce domaine, les acteurs socio économiques et politiques émettent de plus en plus souvent dans leurs discours les notions d' « économie verte » ou de « Green Deal », notions qui ont du mal à dépasser le stade des bonnes intentions faute de réflexion globale et d'engagements conjoints des acteurs.

FNE et l'UNSA, en s'appuyant sur leurs expériences et sur les nombreux échanges qu'elles entretiennent avec les différents acteurs de la société, souhaitent travailler ensemble afin de construire un discours fort et cohérent sur le plan économique, social et environnemental.

Une réflexion globale sur une nouvelle économie plus soutenable - et acceptable par l'ensemble de la société civile - nécessite l'implication et la responsabilisation des parties prenantes de la production et de la consommation. FNE souhaite donc enrichir ses réflexions avec l'appui de plusieurs partenaires (associations, syndicats, patronats, entreprises, acteurs socio-économiques...).

L'UNSA, dans le cadre de son action face aux crises que nous traversons, met l'accent sur la nécessité d'avancer vers un autre type de développement qui prenne en compte les enjeux de la préservation des ressources naturelles, de la biodiversité et de la lutte contre le réchauffement climatique.

La coopération entre FNE et l'UNSA correspond au souhait de réfléchir ensemble et d'imaginer les conditions de réalisation d'une nouvelle économie respectueuse de l'environnement, soutenable et désirable, c'est-à-dire reposant sur une acceptation sociale des populations et leur adhésion. Elles ont pour ambition de concilier les enjeux environnementaux et les enjeux sociaux dans des compromis ambitieux et engageant les parties prenantes.

Cette coopération ne doit en aucune manière altérer la liberté d'action et de parole de chacune des structures, et ce dans les différents domaines où des positions différentes pourraient s'exprimer. En revanche, elle fera valoir avant tout une volonté commune de valoriser le dialogue et la réflexion.

1. Objet

La coopération entre FNE et l'UNSA vise à :

- Poser les conditions d'une nouvelle économie, une économie du possible – c'est-à-dire d'une économie ayant moins d'impacts sur l'environnement tout en gardant le souci du dynamisme économique, de l'emploi dans un environnement social équitable et amélioré - avec les phases de transition possibles.
- Plus précisément :
 - o réfléchir et agir ensemble pour lutter contre le changement climatique afin de l'atténuer et de s'y adapter dans des conditions sociales acceptables
 - o travailler ensemble à la formulation de propositions, voire d'initiatives permettant d'engager le plus grand nombre des emplois dans une réelle transition écologique
- Diffuser des positions communes afin de rendre visibles nos demandes et propositions partagées. Plus précisément :
 - o Actions de communication
 - o Relais des positions communes dans les différentes instances de négociation et de concertation auxquelles nous participons
- Mutualiser et partager nos connaissances. Plus précisément :
 - o échanger sur des dossiers d'actualité, en prise avec les diverses réalités internationales, nationales et territoriales afin de, le cas échéant, produire et diffuser des positions et demandes communes.
 - o Concevoir des temps de formation avec nos cadres dirigeants tant aux niveaux national que territorial
 - o Inciter les syndicats de branches UNSA à collaborer avec les réseaux thématiques FNE en fonction de leurs objets (par exemple entre UNSA Education et le réseau FNE Education et Sensibilisation à l'Environnement et à la Nature)
 - o Il sera recherché les moyens - dans la mesure du possible - de favoriser le dialogue entre les entités territoriales de l'UNSA et les associations régionales membres de FNE.

2. Suivi et coordination de la coopération

Un référent de la coopération est nommé pour chacune des organisations FNE et l'UNSA. Un bilan commun sera assuré par ces deux référents à la fin de la coopération.

Pour l'UNSA : Sylvie LIZIARD

Pour FNE : Bruno GENTY

Un plan de travail annuel sera élaboré en commun et intégré chaque année en annexe du présent accord de coopération.

3. Durée et résiliation anticipée de l'accord

3.1 Durée et révision de l'accord

Le présent accord de coopération entrera en vigueur dès son approbation par les deux parties. Il fera l'objet d'une évaluation annuelle. Il pourra si nécessaire faire l'objet d'avenants

3.2 Résiliation anticipée de l'accord

Chacune des parties pourra résilier le présent accord, pour quelque cause que ce soit, en transmettant sa demande de résiliation à l'autre Partie par lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation prendra effet immédiatement après la réception de cette lettre recommandée par l'autre Partie.

4. Modalités de communication

L'UNSA et FNE s'autorisent mutuellement à utiliser leurs signes distinctifs (nom, logo, identité visuelle) et à faire publicité de la coopération des deux organismes, sous réserve de l'accord exprès de l'autre partie.

Les actions de communication seront liées aux domaines de coopération du présent accord.

5. Confidentialité

FNE et l'UNSA s'engagent à garder confidentielle toute information donnée comme telle provenant de l'autre partie et à exiger du personnel placé sous son autorité le respect de ces obligations.

Il est convenu que si une partie entend communiquer à un tiers l'une de ces informations, elle devra obtenir au préalable le consentement de l'autre Partie.

Fait à Paris en deux exemplaires originaux, le *24 novembre 2016*

Pour FNE,
Le Président,
Denez L'Hostis



Pour l'UNSA
Le Secrétaire Général
Luc Bérille

